



## THERANEXUS ANNONCE SA POSITION DE TRÉSORERIE AU 30 JUIN 2020 ET LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES

- **Trésorerie proforma de 13,3 M€ au 30 juin 2020**
- **Mise en place d'un financement sur 12 mois d'un montant total maximum de 4,2 millions d'euros par émission de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles**

**Lyon, le 9 juillet 2020** – Theranexus, société biopharmaceutique innovante dans le traitement des maladies neurologiques et pionnière dans le développement de candidats médicaments jouant sur l'interaction entre neurones et cellules gliales, annonce aujourd'hui une trésorerie proforma de 13,3 M€ au 30 juin 2020 et la mise en place avec l'assistance de Kepler Cheuvreux d'une ligne de financement en fonds propres auprès d'Iris d'un montant maximum de 4,2 M€ pour accompagner le développement de l'entreprise.

**Franck Mouthon, Président Directeur Général de la Société** commente : « *La trésorerie proforma de 13,3 M€ au 30 juin 2020 reflète les différentes initiatives menées au second trimestre pour renforcer nos sources de financement non dilutives. Nous complétons aujourd'hui ces ressources avec la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres qui nous apportera une flexibilité financière accrue. Ainsi, la société dispose d'une excellente visibilité financière au regard de son rythme de dépenses, au moins pour les 18 prochains mois. L'intention de la Société est de mettre fin à cette ligne de financement suite à l'accord industriel sur THN102 que nous voulons conclure d'ici la fin de l'année 2020.* »

### Position de trésorerie proforma au 30 juin 2020

La trésorerie disponible s'établit à 11,6 M€ au 30 juin 2020 contre 7,8 M€ au 31 mars 2020, illustrant la bonne maîtrise des dépenses. La trésorerie proforma au 30 juin comprend le Prêt Garanti par l'État (PGE) de 3,4 M€, le remboursement accéléré et intégral du Crédit Impôt Recherche (CIR) 2019 d'un montant de 2 M€ ainsi que le financement de Bpifrance pour la première tranche de financement du projet Neurolead à hauteur de 1 M€. La Société doit percevoir encore 3 M€ étalés sur les 3 prochaines années dans le cadre de ce projet.

En K€ (non-audité)	30/06/2020 brut	30/06/2020 Proforma*	31/03/2020
Trésorerie brute	11 683	11 683	7 807
Montants restants à encaisser au titre de PGE (sur total PGE 3,4M€)	n/a	1 700	n/a
<b>TOTAL</b>	<b>11 683</b>	<b>13 386</b>	<b>7 807</b>

*\*soldes bancaires additionnés des encaissements résiduels au titre du PGE dont l'encaissement est attendu par la société au cours des prochaines semaines*

Le solde au 30 juin reflète également une consommation de trésorerie opérationnelle limitée au deuxième trimestre car la société n'avait plus d'étude clinique en cours. La crise covid-19 et le confinement ont eu pour impact la réduction de certaines dépenses notamment sur la plateforme R&D au 2<sup>nd</sup> trimestre 2020

## Mise en place d'une ligne de financement en fonds propre d'un montant maximum de 4,2 M€

THERANEXUS (la « Société ») annonce aujourd'hui la mise en place, avec l'assistance de Kepler Cheuvreux, d'un financement d'un montant total maximum de 4,2 millions d'euros par l'émission de bons (les « Bons ») donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions nouvelles de la Société (les « Obligations ») intégralement réservée à IRIS (l'« Investisseur »).

### Fondement juridique de l'émission

Le conseil d'administration de la Société réuni le 8 juillet 2020, agissant sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 2 juin 2020 (l'« Assemblée ») aux termes de sa 19<sup>ème</sup> résolution, a décidé l'émission à titre gratuit au profit de l'Investisseur de 1.680 Bons donnant droit chacun à l'émission d'une Obligation d'une valeur nominale de 2.500 euros sur le fondement des articles L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L-225-138 et L. 228-91 et suivants du code de commerce.

### Objectifs de l'opération

Ce financement vise à renforcer la position de trésorerie de la Société pour accompagner sa croissance. Il contribuera notamment à financer les prochaines étapes de son programme BBDF-101.

### Modalités de l'opération et calendrier

Les 1.680 Bons ont été souscrits en totalité par l'Investisseur le 8 juillet 2020.

Sous réserve que les conditions prévues au contrat d'émission soient remplies, l'Investisseur souscrira les Obligations sur exercice des Bons en 12 tranches d'un montant nominal de 350.000 euros chacune d'ici au 7 juillet 2021. La Société pourra, à sa seule initiative et sans frais ni pénalité, suspendre ou réactiver à l'émission des Obligations, voire mettre fin au contrat. Les Obligations seront émises à leur valeur nominale sans décote à l'initiative de l'Investisseur. Le prix de remboursement en actions nouvelles et les autres principales caractéristiques des Obligations figurent en annexe du présent communiqué.

La ligne pourrait être renouvelée à la seule main de la Société pour une période d'un an supplémentaire. La Société publierait un communiqué si elle décidait de la renouveler.

Les Bons et les Obligations ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché et ne seront par conséquent pas cotés.

Cette opération ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Sur la base des hypothèses figurant dans la section « Dilution potentielle – nombre maximum d'actions » de l'annexe au présent communiqué, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société et ne participant pas à l'opération verrait sa participation passer à 0,9 %, soit 10 % de dilution. Sur la base de ces mêmes hypothèses, la répartition du capital social de la Société avant et après le remboursement en actions de l'ensemble des obligations sera, à sa connaissance, la suivante :

Actionnaires	Avant l'opération		Après l'opération	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Fondateurs et salariés	639 424	17,65%	639 424	15,88%
Auriga Partners	642 859	17,75%	642 859	15,97%
CEA Invest	495 944	13,69%	495 944	12,32%
Sofimac Partners	305 676	8,44%	305 676	7,59%
Kreaxi	152 838	4,22%	152 838	3,80%
Flottant	1 385 672	38,25%	1 788 743	44,44%
<b>Total</b>	<b>3 622 413</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 025 484</b>	<b>100,00%</b>

La Société tiendra à jour sur son site internet un tableau récapitulatif des Bons, des Obligations et du nombre d'actions en circulation.

**Prochaine publication financière :**  
**Mardi 29 Septembre 2020 : Résultats semestriels**

## A PROPOS DE THERANEXUS

Fondée en 2013, THERANEXUS est une société biopharmaceutique au stade clinique, issue du CEA qui développe des candidats-médicaments pour le traitement des maladies du système nerveux. THERANEXUS a identifié le rôle majeur des cellules non neuronales (autrement appelées « cellules gliales ») dans la réponse aux médicaments psychotropes (ciblant les neurones). La société est pionnière dans la conception et le développement de candidats médicaments agissant sur l'interaction entre neurones et cellules gliales. La technologie unique et brevetée exploitée par THERANEXUS vise à accroître l'efficacité de médicaments psychotropes déjà approuvés et commercialisés en les combinant avec un modulateur de cellules gliales. Cette stratégie de combinaison de médicaments repositionnés lui permet de réduire significativement le temps et les coûts de développement et d'augmenter considérablement les chances d'accès au marché pour ses médicaments.

Propriétaire et déclinable, la plateforme de THERANEXUS permet de générer différents candidats médicaments propriétaires à forte valeur ajoutée dans plusieurs indications.

THERANEXUS est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (FR0013286259- ALTHX).

Plus d'informations sur : [www.theranexus.com](http://www.theranexus.com)



L'attention du public est également portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés dans le document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2020 qui est disponible sans frais sur le site internet de la Société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

## Contacts

### THERANEXUS

**Thierry LAMBERT**

Directeur Administratif et Financier

[investisseurs@theranexus.fr](mailto:investisseurs@theranexus.fr)

### ACTUS finance & communication

**Thomas SEGOUIN**

Relations Investisseurs

+33 (0)1 53 67 36 79

[theranexus@actus.fr](mailto:theranexus@actus.fr)

### FP2COM

**Florence PORTEJOIE**

Relations Médias

+ 33 (0)6 07 76 82 83

[fportejoie@fp2com.fr](mailto:fportejoie@fp2com.fr)

**Principales caractéristiques des Bons :**

Investisseur/Souscripteur	IRIS, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé 5 Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 753.471.853.
Nombre	Une tranche unique de 1.680 Bons, souscrite par l'Investisseur le 8 juillet 2020.
Prix de souscription	Souscription à titre gratuit.
Transfert	Les Bons ne peuvent être cédés ou transférés sans le consentement préalable de la Société, sauf transfert à un affilié de l'Investisseur.
Ratio	Chaque Bon donnera droit à une obligation en cas d'exercice au Prix de Souscription de l'Obligation.

**Principales caractéristiques des Obligations :**

Tranches	Douze (12) tranches de trois cent cinquante mille euros (350.000€), chacune représentée par cent quarante (140) Obligations d'une valeur nominale de 2.500 euros, soit un total de quatre millions deux cent mille euros (4.200.000 €) maximum, que l'Investisseur tirera par exercice des Bons, à l'issue d'une période intercalaire de 22 jours de négociation entre chaque exercice de Bons, sous réserve de certaines conditions prévues au contrat d'émission (absence de cas de défaut, de changement défavorable significatif ou de changement de contrôle de la Société, cotation des actions de la Société, volume d'échange minimum de 1 million d'euros sur le titre Theranexus au cours des 20 dernières séances de bourse, etc.).
Suspension et réactivations	La Société aura le droit de suspendre et de réactiver sans pénalité les tirages des Tranches en adressant à l'Investisseur une notice dix (10) jours de négociation avant l'entrée en vigueur de la suspension ou la réactivation. La période d'engagement de 12 mois sera prolongée pour tenir compte des éventuelles suspensions et réactivations demandées par la Société.
Prix de Souscription de l'Obligation	100% de la valeur nominale des Obligations, soit 2.500 euros pour chaque Obligation.
Durée	Dix-huit (18) mois à compter de leur date d'émission.
Commission de tirage	Une commission de tirage sera due par la Société à chaque tirage. Elle pourra être complétée d'une commission discrétionnaire. En cas de tirage de la totalité des tranches, le montant maximum dû par la Société au titre de ces deux commissions serait de 105 000 euros. Aucune commission n'a été versée à la mise en place de la ligne de financement en fonds propres.
Taux d'intérêt	0 %
Transfert	Les Obligations ne peuvent être transférées à un tiers sans le consentement préalable de la Société, sauf à une personne affiliée de l'Investisseur.
Remboursement à l'échéance	Si à leur date d'échéance, les Obligations n'ont pas été remboursées en actions ou rachetées, le porteur d'Obligations devra demander leur remboursement en actions.
Cas de défaut	Les cas de défaut incluent notamment le non-respect des engagements de la Société aux termes du contrat d'émission d'Obligations, un défaut de paiement sur un autre endettement significatif de la Société, le retrait de la cote des actions de la Société, un changement de son contrôle, etc. Il n'y a en revanche pas de <i>covenants</i> financiers.

Prix de Remboursement des Obligations	<p>Le prix de remboursement en actions nouvelles des Obligations est égal à 95% du plus bas cours moyen pondéré par les volumes d'un jour de négociation pendant une période de vingt-cinq (25) jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations. Par dérogation à ce qui précède, les parties pourront convenir d'un prix de remboursement des Obligations en cas de cession de bloc des actions résultant du remboursement desdites Obligations par l'Investisseur.</p> <p>Il est par ailleurs précisé que le prix de remboursement des Obligations ne pourra en aucun cas être inférieur au prix minimum fixé par le conseil d'administration de la Société en date du 7 juillet 2020 sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2020, à savoir la moyenne des prix moyens pondérés par les volumes des trois (3) dernières séances de bourse précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations diminuée d'une décote de 5%.</p> <p>Cette décote permet à l'Investisseur, qui intervient en tant qu'intermédiaire financier et n'a pas vocation à rester au capital de la Société, de garantir la souscription des actions en dépit d'une éventuelle volatilité des marchés financiers.</p>
Actions nouvelles	<p>Les actions nouvelles de la Société émises sur remboursement des Obligations porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de et feront l'objet, d'une admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris. La Société tiendra à jour sur son site internet un tableau de suivi des Bons, Obligations et du nombre d'actions en circulation.</p>
Dilution potentielle – Nombre maximum d'actions	<p>Conformément à la décision du conseil de la Société du 8 juillet 2020, le nombre maximum d'actions pouvant être émises sur remboursement des Obligations a été fixé à 800.000 actions de la Société.</p> <p>A titre d'illustration, en supposant l'émission de l'ensemble des Obligations et des cours moyens pondérés par les volumes lors des 25 derniers jours de négociation précédant leur remboursement en actions identiques à ceux des 25 derniers jours de négociation précédant la date du conseil d'administration (8 juillet 2020), le nombre d'actions nouvelles de la Société pouvant être souscrites par l'Investisseur sur remboursement en actions nouvelles des Obligations serait de 403 071 actions, représentant environ 11,13 % du capital social* (en base non diluée), sur la base d'un prix de marché égal au cours de clôture de l'action de la Société le 7 juillet 2020, soit 11,40 €.</p> <p><i>* A la date du présent communiqué, la Société a un capital social de 905.603,25 euros divisé en 3.622.413 actions ordinaires.</i></p>
Mise à disposition d'actions de la Société	<p>Un contrat de prêt de titres a été conclu entre l'Investisseur et Auriga Partners aux termes duquel ce dernier a mis à disposition de l'Investisseur 50.000 actions de la Société afin de faire face à un éventuel défaut ou retard de livraison des actions dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'émission.</p>